



Gîte d'étape et de groupe du Grenier à Sel Châtillon sur Saône

Propriétaire

Association Saône Lorraine

88410 Châtillon sur Saône

03 29 07 91 78 – 06 74 25 54 37

jean-f.michel@wanadoo.fr

Madame, Monsieur

Nous avons le plaisir de vous proposer la location de notre gîte. Avant de compléter le bon de réservation, lisez la fiche descriptive ainsi que les conditions générales. Si cette proposition retient votre attention, veuillez nous retourner un exemplaire de ce contrat revêtu de votre accord et accompagné d'un chèque bancaire ou postal représentant l'acompte.

En vous souhaitant un excellent séjour, nous vous adressons nos sincères salutations.

Descriptif du gîte

Ce gîte est un hébergement de qualité et de confort au cœur du vieux village. Il est parfaitement adapté aux repas de famille, groupe de randonneurs, touristes de passage, séminaires. Sa location peut être totale ou partielle.

Le gîte se compose :

Au rez-de-chaussée :

Salle de 48 couverts avec cuisine toute équipée (grande armoire réfrigérée, lave-vaisselle, 2 fours, plaques chauffantes, congélateur) vaisselle comprise.

Aux étages :

18 lits répartis comme suit :

3 chambres à 2 lits (avec douche et WC privatifs)

2 chambres à 3 lits. 1 dortoir de 6 lits

Tarifs de location

Type de location Arrivée 16h – Départ 10h	À la journée	À la semaine
--	--------------	--------------

Salle (48 couverts) et cuisine (2)	85 €
---------------------------------------	------

Totalité du gîte (2) Salle, cuisine, 18 lits	290 €	1300 €
---	-------	--------

Location partielle		
Chambre 1 personne	18 €	110 €
Chambre 2 personnes	25 €	159 €
Chambre 3 personnes	33 €	210 €
Chambre 6 personnes	57 €	399 €

Forfait randonneur (1) Hébergement, repas du soir, petit déjeuner	38 €/pers
---	-----------

(1) Vous optez pour le forfait randonneur

Une occupation totale du gîte, la répartition des lits est à la diligence du responsable du groupe (Nous consulter en cas de nécessité de quelques lits supplémentaires).

Pour une location partielle, la direction de l'établissement attribue les chambres. Il est toutefois possible d'avoir une chambre individuelle avec un supplément de 10€.

(2) Électricité en sus : 0,13 € k/W

Non compris dans le prix :

- Le nettoyage final : qui est à réaliser par vous-même ou par nos soins.
- Caution : 150 € à l'arrivée (pour une location totale ou location salle et cuisine)

Prestations supplémentaires	Coût (par personne)
Petit déjeuner	4 €
Pique-nique	6 €
Apéritif	1,50 €
Draps	5 €
Ménage :	
Pour la totalité du gîte	90 €
Par chambre	10 €

Bon de réservation

Nom – Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Date(s) du séjour _____ de 16h au _____ à 10h

Type de location choisie (1)	Nombre de personnes	Nombre de petits déjeuners	Nombre de paire (s) de draps
Totalité du gîte * <input type="checkbox"/>			
Forfait(s) randonneurs <input type="checkbox"/>			
Salle+ cuisine * <input type="checkbox"/>		<i>*(électricité en sus : 0.13€/kW)</i>	
Location partielle <input type="checkbox"/>	Nombre de chambres	Nombre de petits déjeuners	Nombre de paire(s) de draps
Chambre 1 personne (6 au maximum)	_____	_____	_____
Chambre 2 personnes (3 au total)	_____	_____	_____
Chambre 3 personnes (2 au total)	_____	_____	_____
Chambre 6 personnes (une seule)	_____	_____	_____
<input type="checkbox"/> Ménage			

L'enregistrement de votre location prendra effet à la réception de la présente, accompagnée d'un acompte de _____ € (20%) du montant total de la location à régler par chèque, libellé à l'ordre de l'association Saône Lorraine.

Pour une confirmation de location par courrier, joindre une enveloppe timbrée à votre nom.

À votre arrivée, pour une location totale du gîte ou une location de la salle et cuisine, un dépôt de garantie de 150 € est demandé.

Je soussigné M _____ me déclare d'accord sur les termes de ce contrat après avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales et description ci-jointes.

A _____ le _____
Signature précédée de la mention lue et approuvée

Conditions générales

- 1) **Durée du séjour** : le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les locaux à l'issue du séjour.
- 2) **Conclusion du contrat** : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir à l'Association un acompte de 20% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé.
- 3) La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit de l'Association Saône Lorraine. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis à l'Association Saône Lorraine.
- 4) **Annulation par le locataire** : Toute annulation doit être notifiée. L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.
- 5) **Arrivée** : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir l'Association Saône Lorraine.
- 6) **Règlement du solde** : Le solde de la location est versé au départ des lieux.
- 7) **Etat des lieux** : pour une location totale ou location salle et cuisine : À l'arrivée dans les locaux, une visite est effectuée. Quel que soit le type de location le nettoyage des locaux occupés est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.
- 8) **Dépôt de garantie ou de caution** : À l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant de 150€ est demandé par l'Association Saône Lorraine, en cas de location totale ou de location de salle et de cuisine. Au départ et après état des lieux, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.
- 9) **Utilisation des lieux** : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en refaire usage conformément à la destination des lieux d'autant plus que le locataire pourra être amené à cohabiter avec d'autres personnes (en cas de location partielle).
- 10) **Animaux** : Les animaux ne sont pas acceptés dans le gîte.
- 11) **Assurances** : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type-villégiature pour ces différents risques.
- 12) **Paiements des charges** : En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès de l'Association Saône Lorraine, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive.